

‘DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES’ 2016



Le contexte financier

La clôture des comptes 2015, sous réserve des dernières régularisations qui pourraient intervenir, donne les résultats suivants :

Budget	section	dépenses	recettes	résultat
Principal	Fonctionnement	28 172 439,75 €	28 855 093,66 €	682 653,91 €
	Investissement	<u>5 550 310,94 €</u>	<u>8 344 275,53 €</u>	2 793 964,59 €
	Résultat global	33 722 750,69 €	37 199 369,19 €	3 476 618,50 €
	Restes à réaliser	<u>2 296 664,84 €</u>	<u>1 267 204,38 €</u>	- 1 029 460,46 €
	Total	36 019 415,53 €	38 466 573,57 €	2 447 158,04 €
Dechets ménagers et assimilés	Fonctionnement	12 058 790,64 €	10 911 058,00 €	- 1 147 732,64 €
	Investissement	<u>1 729 220,00 €</u>	<u>1 559 974,65 €</u>	- 169 245,35 €
	Résultat global	13 788 010,64 €	12 471 032,65 €	- 1 316 977,99 €
	Restes à réaliser	<u>777 619,59 €</u>	<u>3 553,79 €</u>	- 774 065,80 €
	Total	14 565 630,23 €	12 474 586,44 €	- 2 091 043,79 €
Eau	Fonctionnement	1 571 353,05 €	2 084 285,50 €	512 932,45 €
	Investissement	<u>2 740 075,95 €</u>	<u>2 972 096,41 €</u>	232 020,46 €
	Résultat global	4 311 429,00 €	5 056 381,91 €	744 952,91 €
	Restes à réaliser	<u>812 506,69 €</u>	<u>6 653,78 €</u>	- 805 852,91 €
	Total	5 123 935,69 €	5 063 035,69 €	- 60 900,00 €
Assainissement	Fonctionnement	2 145 307,09 €	3 851 461,65 €	1 706 154,56 €
	Investissement	<u>2 645 571,42 €</u>	<u>2 978 525,99 €</u>	332 954,57 €
	Résultat global	4 790 878,51 €	6 829 987,64 €	2 039 109,13 €
	Restes à réaliser	<u>338 361,68 €</u>	<u>342,91 €</u>	- 338 018,77 €
	Total	5 129 240,19 €	6 830 330,55 €	1 701 090,36 €
Consolidé	Fonctionnement	43 887 287,77 €	45 699 847,70 €	1 812 559,93 €
	Investissement	<u>12 663 127,20 €</u>	<u>15 794 269,82 €</u>	3 131 142,62 €
	Résultat global	56 550 414,97 €	61 494 117,52 €	4 943 702,55 €
	Restes à réaliser	<u>4 225 152,80 €</u>	<u>1 277 754,86 €</u>	- 2 947 397,94 €
	Total	60 775 567,77 €	62 771 872,38 €	1 996 304,61 €

L'autofinancement

L'autofinancement est la capacité d'un budget à financer l'investissement sur des « fonds propres ». L'autofinancement net, disponible après paiement des charges et annuités de la dette, a évolué différemment selon les budgets. Il est à différencier toutefois du « résultat net », puisque celui-ci inclut l'annuité de la dette (intérêts en fonctionnement, capital en investissement) et les amortissements. L'autofinancement est donc une « vision économique » du résultat.

Le budget principal est en progression avec un autofinancement en 2015 qui atteint 1.8 M€ contre 702 K€ en 2014. Le tableau ci-après, retrace les indicateurs de cette évolution :

	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	21 750 775,40 €	22 857 701,95 €	23 291 295,91 €	23 969 483,03 €	23 750 001,24 €
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	26 816 354,62 €	29 071 426,01 €	28 214 314,64 €	26 963 829,40 €	27 895 435,24 €
<i>Autofinancement brut</i>	5 065 579,22 €	6 213 724,06 €	4 923 018,73 €	2 994 346,37 €	4 145 434,00 €
Annuité dette	2 661 668,16 €	2 677 489,88 €	2 550 039,49 €	2 292 844,68 €	2 322 567,48 €
<i>Autofinancement net</i>	2 403 911,06 €	3 536 234,18 €	2 372 979,24 €	701 501,69 €	1 822 866,52 €

Concernant les autres budgets, l'évolution de l'autofinancement se présente ainsi :

Budget « déchets ménagers »

	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	8 788 311,10 €	9 442 733,89 €	10 168 172,85 €	10 421 897,79 €	11 579 313,70 €
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	9 364 614,95 €	9 592 210,94 €	10 341 175,29 €	10 206 003,61 €	10 784 139,94 €
<i>Autofinancement brut</i>	576 303,85 €	149 477,05 €	173 002,44 €	215 894,18 €	795 173,76 €
Annuité dette	179 555,04 €	176 209,56 €	192 379,90 €	203 384,56 €	232 126,03 €
<i>Autofinancement net</i>	396 748,81 €	26 732,51 €	19 377,46 €	419 278,74 €	1 027 299,79 €

Les capacités d'autofinancement se dégradent en raison de l'insuffisance des recettes pour couvrir les charges de fonctionnement, liées notamment au traitement des déchets : la variation des charges est en effet de + 11%, alors que les recettes n'ont progressé que de 6%, et ce, malgré la hausse de TEOM décidée en 2015, qui s'est avérée au final insuffisante. La situation ne s'améliorera pas davantage en 2016, puisque un emprunt de 1,25 M€ a été contracté pour financer la contribution aux études du SYDEME ; l'annuité de la dette passera de fait à 286.400 €. En 2016, la participation au traitement des déchets ménagers augmentera de 5%.

Budget « eau »

	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	121 784,87 €	158 903,62 €	191 107,79 €	180 336,06 €	192 112,55 €
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	1 659 124,08 €	2 083 489,88 €	1 517 965,50 €	2 016 888,79 €	1 877 723,29 €
<i>Autofinancement brut</i>	1 537 339,21 €	1 924 586,26 €	1 326 857,71 €	1 836 552,73 €	1 685 610,74 €
Annuité dette	574 748,26 €	600 290,46 €	568 354,72 €	764 104,30 €	760 599,15 €
<i>Autofinancement net</i>	962 590,95 €	1 324 295,80 €	758 502,99 €	1 072 448,43 €	925 011,59 €

Budget « assainissement »

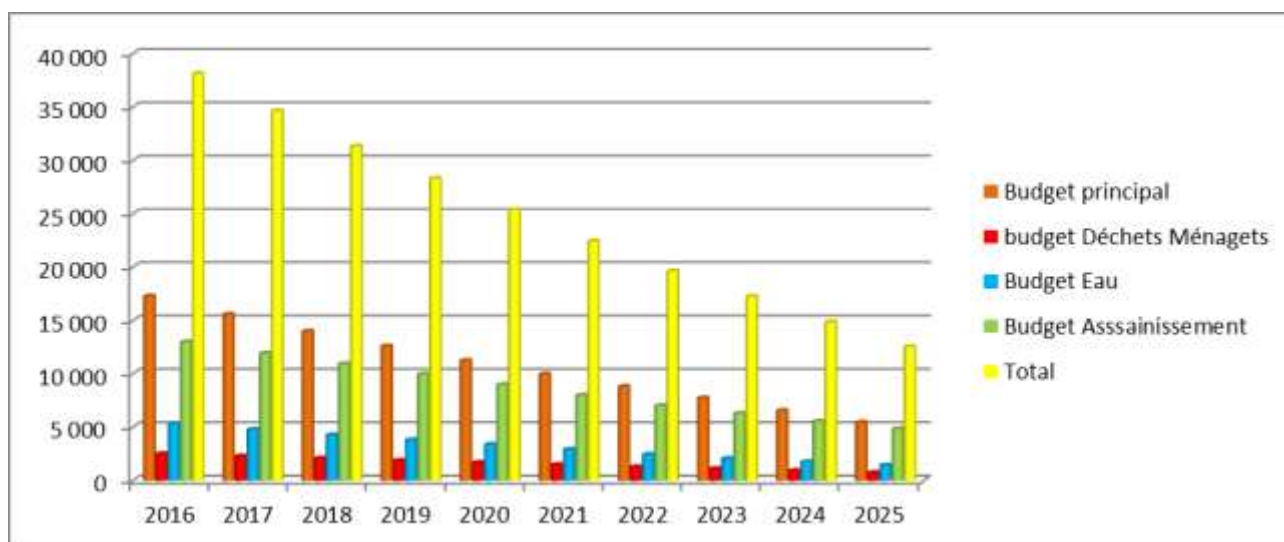
	2011	2012	2013	2014	2015
Total des charges de fonctionnement	735 845,07 €	650 021,45 €	692 930,37 €	663 509,35 €	1 255 902,12 €
Total des recettes de fonctionnement	1 863 019,66 €	1 852 885,09 €	1 542 712,56 €	1 707 584,71 €	1 745 333,58 €
Autofinancement brut	1 127 174,59 €	1 202 863,64 €	849 782,19 €	1 044 075,36 €	489 431,46 €
Annuité dette	919 499,74 €	287 374,79 €	281 632,82 €	281 682,84 €	280 694,36 €
Autofinancement net	207 674,85 €	915 488,85 €	568 149,37 €	762 392,52 €	208 737,10 €

L'autofinancement du budget assainissement baisse également de façon caractéristique, en raison d'une régularisation de facture opérée par l'Entsorgungsverband Saar –EVS, d'un montant de 277 k€, qui n'a pas été préalablement rattachée. L'autofinancement moyen constaté les précédentes années devrait donc être retrouvé en 2016.

La dette et ses perspectives d'extinction

Hormis la dette du budget déchets ménagers, qui a progressé de 1.082 K€ en valeur (au 1^{er} janvier 2016), les dettes des autres budgets se sont quelque peu allégées, soit -210 K€ pour le budget assainissement, -39 k€ pour le budget eau et -163 K€ pour le budget principal.

Toutefois, de gros investissements sont prévus au budget principal ; ces investissements, compte tenu des marges financières qui s'amenuisent et du faible taux de subventions attendues, seront principalement financés par de l'emprunt. Pour ce qui est du budget assainissement, le transfert de la collecte au 11 janvier s'accompagne parallèlement du transfert d'une dette de 11,57 M€ (alors que la dette résiduelle était de 777 k€), à laquelle il convient de soustraire les annuités correspondantes, soit +1.24 K€.



Le profil d'extinction de notre dette montre donc que la dette du budget principal aurait dû passer sous la barre des 10 M€ en 2021. Cependant, la moyenne des investissements programmés à 5 ans étant de 8 M€ par an, une dette nouvelle sera contractée à hauteur de 31 M€ sur la même période, soit une dette globale supplémentaire attendue de l'ordre de 22 M€ d'ici 2020 (déduction faite des remboursements).

Des discussions ont été engagées avec, entre autres, la Caisse des Dépôts et Consignations, pour bénéficier autant que faire se peut, de prêts bonifiés, voire si possible, de prêts à taux 0.

La dette du budget assainissement quant à elle, sera couverte par les produits supplémentaires attendus de la collecte (annuité de 1.24 M€ transférée, pour un produit de 2.8 M€).

La fiscalité et les dotations

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de notre EPCI, en financement du budget principal.

On note, depuis la réforme, une quasi-stagnation de ces ressources. Ce manque de dynamisme des bases, ne permet pas de dégager des marges de manœuvre propres pour compenser les baisses de dotations subies depuis 2011. Les taux des taxes du budget principal n'ont pas été en effet augmentés depuis 2005, et il est prévu de les maintenir au même niveau pour la 11^{ème} année consécutive.

Il importe toutefois de revoir à la hausse, le taux d'imposition de la TEOM, en vue de couvrir les charges pesant sur le budget déchets ménagers, parmi lesquelles, l'emprunt de 1,25 M€ précédemment évoqué, pour financer la contribution au SYDEME.

Evolution de la fiscalité

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Impôts ménages larges [1]	0	5 314	5 528	5 615	5 731	6 124
Produit TH	0	4 805	4 983	5 131	5 181	5 499
Produit FB	0	0	0	0	0	0
Produit FNB	0	12	12	13	13	13
Taxe addiionnelle FNB	0	0	43	0	55	55
Compensations ménages	0	497	491	472	481	557
Compensation TH	0	497	491	472	481	557
Compensation FB	0	0	0	0	0	0
Compensation FNB	0	0	0	0	0	0
TP / CET large [2]	11 054	3 785	6 719	7 234	7 141	7 060
Produit TP/CFE	10 868	3 632	3 625	3 782	3 576	3 582
Ticket modérateur	0	0	0	0	0	0
Produit CVAE	0	-29	2 251	2 267	2 465	2 329
Produit IFER	0	0	75	269	263	303
Produit TASCOM	0	0	648	809	757	793
Prélèvement FT + FDTP	0	0	0	0	0	0
Compensations TP/CFE	186	182	120	107	80	53
Dotation unique spécifique (TP)	121	112	93	78	61	41
Comp. RCE ou REI	14	17	8	12	4	4
Autres compensations TP/CFE/CVAE	51	53	19	17	14	9
Compensations de pertes de bases	0	0	0	0	0	0
Rôles supplémentaires [3]	85	3 133	446	226	-358	0
Impôts locaux larges [1] + [2] + [3]	11 139	12 232	12 693	13 076	12 514	13 184
Prélèvement fiscal "Pacte de confiance"	0	0	0	0	0	0
Ajustement de compensations	0	0	0	0	0	0
DCRTP	0	0	0	0	0	0
FNGIR	0	-467	-489	-485	-40	-485
FPIC	0	0	155	374	560	753
Dotation communautaire nette	-5 347	-5 619	-5 393	-5 398	-5 322	-5 024
Reversements conventionnels nets	0	0	0	0	0	0
FDTP groupement prioritaire	0	0	0	0	0	0
TINB	0	0	0	0	0	0
Impôts locaux larges nets	5 791	6 145	6 966	7 567	7 711	8 428
Dotation de compensation SPS	3 774	3 217	3 170	3 112	3 079	3 012
Impôts locaux larges nets + DC	9 566	9 362	10 136	10 679	10 790	11 440
<i>Inflation budgétaire (indice)</i>	<i>1,2%</i>	<i>2,1%</i>	<i>1,9%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,9%</i>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation d'intercommunalité	6 354	6 144	6 141	5 917	5 522	4 972
Dotation de compensation	3 774	3 217	3 170	3 112	3 079	3 012
DGF	10 128	9 360	9 311	9 029	8 601	7 983

Analyse de la fiscalité Intercommunale

1 - Taux d'imposition intercommunaux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux TH	0,00%	7,76%	7,76%	7,76%	7,76%	7,76%
Taux FB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux FNB	0,00%	2,78%	2,78%	2,78%	2,78%	2,78%
Taux TP/CFE	22,20%	22,20%	22,20%	22,20%	22,20%	22,20%
Taux TP/CFE (ZAE)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Evolution	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux FNB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux TP/CFE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux TP/CFE (ZAE)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

2 - Bases nettes d'imposition

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Base nette TH	0	61 925	64 208	66 118	66 770	70 858
Base nette FB	0	59 921	61 638	63 391	64 459	65 013
Base nette FNB	0	427	431	462	472	476
Base nette TP	0					
Base nette CFE	15 874	16 362	16 337	17 045	16 116	16 136
Base nette TP (ZAE)	0					
Base nette CFE (ZAE)	0	0	0	0	0	0

Evolution nominale	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Base nette TH	S.O.	S.O.	3,7%	3,0%	1,0%	6,1%
Base nette FB	S.O.	S.O.	2,9%	2,8%	1,7%	0,9%
Base nette FNB	S.O.	S.O.	1,0%	7,2%	2,1%	0,8%
Base nette TP						
Base nette CFE	0,3%	3,1%	-0,2%	4,3%	-5,5%	0,1%
Base nette TP (ZAE)						
Base nette CFE (ZAE)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Evolution physique	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Base nette TH	S.O.	S.O.	1,9%	1,2%	0,1%	5,2%
Base nette FB	S.O.	S.O.	1,0%	1,0%	0,8%	0,0%
Base nette FNB	S.O.	S.O.	-0,8%	5,3%	1,2%	-0,1%
Base nette TP						
Base nette CFE	-1,1%	1,1%	-1,9%	2,5%	-6,3%	-0,8%
Base nette TP (ZAE)						
Base nette CFE (ZAE)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Indice d'actualisation TH et FB	1,015	1,020	1,018	1,018	1,009	1,009
Indice d'actualisation CFE	1,015	1,020	1,018	1,018	1,009	1,009

3 – Taux de de la taxe sur les ordures ménagères

a) Historique des taux

Communes/secteurs	Taux TEOM 2010	variation	Taux TEOM 2011	Taux TEOM 2012	Taux TEOM 2013	Taux TEOM 2014	variation	Taux TEOM 2015
Alsting	11,78%	102,5%	12,08%	12,08%	12,08%	12,08%	104,6%	12,64%
Behren-Lès-Forbach Cité	22,17%	102,6%	22,74%	22,74%	22,74%	22,74%	104,6%	23,79%
Behren-Lès-Forbach Village	12,36%	102,6%	12,68%	12,68%	12,68%	12,68%	104,6%	13,26%
Bousbach	13,09%	102,6%	13,43%	13,43%	13,43%	13,43%	104,6%	14,05%
Cocheren 1	14,31%	102,6%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	104,6%	15,36%
Cocheren 2	24,00%	102,6%	24,63%	24,63%	24,63%	24,63%	104,6%	25,76%
Cocheren 3	24,79%	102,6%	25,44%	25,44%	25,44%	25,44%	100,5%	25,56%
Diebling	14,91%	102,6%	15,30%	15,30%	15,30%	15,30%	104,6%	16,00%
Etzling	13,60%	102,6%	13,96%	13,96%	13,96%	13,96%	104,6%	14,60%
Farschviller	14,03%	102,6%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%	104,6%	15,06%
Folking	13,50%	102,6%	13,85%	13,85%	13,85%	13,85%	104,6%	14,49%
Forbach	12,96%	102,5%	13,29%	13,29%	13,29%	13,29%	104,6%	13,90%
Kerbach	11,77%	102,5%	12,07%	12,07%	12,07%	12,07%	104,6%	12,63%
Metzing	15,38%	102,6%	15,78%	15,78%	15,78%	15,78%	104,6%	16,51%
Morsbach	10,34%	102,6%	10,61%	10,61%	10,61%	10,61%	104,6%	11,10%
Nousseviller-Saint-Nabor	13,79%	102,6%	14,15%	14,15%	14,15%	14,15%	104,6%	14,80%
Oeting	11,31%	102,7%	11,61%	11,61%	11,61%	11,61%	104,6%	12,14%
Petite-Rosselle	16,76%	102,6%	17,19%	17,19%	17,19%	17,19%	104,6%	17,98%
Rosbruck	13,70%	102,6%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	104,6%	14,70%
Schoeneck 1	12,92%	102,6%	13,25%	13,25%	13,25%	13,25%	104,6%	13,86%
Schoeneck 2	13,49%	102,6%	13,84%	13,84%	13,84%	13,84%	104,6%	14,48%
Spicheren 1	11,12%	102,6%	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	104,6%	11,93%
Spicheren 2	19,84%	102,6%	20,35%	20,35%	20,35%	20,35%	104,6%	21,29%
Stiring-Wendel	17,41%	102,6%	17,87%	17,87%	17,87%	17,87%	104,6%	18,69%
Tenteling	13,67%	102,6%	14,02%	14,02%	14,02%	14,02%	104,6%	14,66%
Théding 1	13,39%	102,6%	13,74%	13,74%	13,74%	13,74%	104,6%	14,37%
Théding 2	19,59%	102,6%	20,10%	20,10%	20,10%	20,10%	104,6%	21,02%
Théding 3	27,75%	102,6%	28,47%	28,47%	28,47%	28,47%	104,6%	29,78%
taux moyen pondéré	14,25%	102,3%	14,58%	14,58%	14,58%	14,58%	104,2%	15,19%

b) Variation prévisionnelle pour 2016

Le produit des taxes 2015 a généré un produit de 9.46 M€, insuffisant pour couvrir nos charges ; nous devrions en effet clôturer le budget « déchets ménagers » avec un déficit de fonctionnement de plus de 1,3 M€, ne dégageant de fait aucune marge pour le financement des investissements, qui s'annoncent pourtant nécessaires (voir supra).

Aussi, bien que les bases ne soient encore pas notifiées, il est envisagé une augmentation de cette taxe.

Evolution des effectifs

Le personnel de la Communauté d'Agglomération compte début 2016, 99 agents à temps complet et 27 agents à temps non complet, soit un total de 126 agents.

Au sein de la collectivité, les filières suivantes sont représentées : administrative, culturelle, sportive et technique.

⇒ **Evolution des effectifs depuis 2010 :**

2010	2011	2012	2013	2014	2015
124	122	115	117	115	126

Si les effectifs sont restés globalement stables, l'augmentation de 11 unités en 2015 s'explique par l'arrivée de nouveaux personnels : recrutement d'un DGS et d'un adjoint au responsable assainissement, l'ouverture de la MOSA, la création du service commun « instruction des Autorisations d'urbanisme », l'arrivée de 2 agents dans le cadre de la mission de coordination Programme de Renouvellement Urbain, ainsi qu'un chargé de mission pour le développement durable.

Enfin, en 2016, seront recrutés une personne pour la plateforme de rénovation énergétique et un chargé de mission pour le suivi des travaux du réseau de fibre optique.

⇒ **Parité hommes-femmes :**

Le taux de féminisation pour l'ensemble des agents est de 53,2%. 61,8% des effectifs titulaires et 32,4% des effectifs non titulaires sont des femmes. Elles représentent par ailleurs, 50% des agents de catégorie A, 40,7% des agents de catégorie B et 66% des agents de catégorie C.

⇒ **Age moyen des agents :**

La moyenne d'âge est de 44 ans. 14,3% des agents ont moins de 30 ans, 19% des agents sont âgés de 30 à 39 ans, 35,7% des agents sont âgés de 40 à 49 ans et 31% des agents sont âgés de plus de 50 ans.

⇒ **Evolution des dépenses de personnel :**

Masse salariale

2012	2013	2014	2015	Prévisionnel 2016
4 655 426	4 687 346	4 903 876	4 931 299	5.350.000 €

Part des dépenses de personnel / charges de fonctionnement

2010	2011	2012	2013	2014	2015
18,02%	18,29%	18,40%	18,53%	18,97%	19,01%

En 2014 et 2015, les dépenses de personnel ont été impactées par la revalorisation des grilles des agents de catégorie C et B.

En 2016, il faudra tenir compte des nouvelles mesures statutaires de refonte de grilles qui commenceront par les agents de catégorie B.

⇒ Avantages en nature

Un avantage en nature sous forme de logement est attribué pour nécessité absolue, au concierge de l'hôtel de communauté.

⇒ Temps de travail

Le temps de travail est de 35H par semaine pour les agents de la filière administrative, sportive et technique, et de 16H et 20H pour les agents de la filière culturelle, respectivement professeurs et assistants spécialisés d'enseignement artistique.

L'organisation du temps de travail est établie fonction des nécessités de service, et en particulier des horaires d'ouverture de la piscine pour les agents qui y travaillent et du planning des cours pour les agents du conservatoire.

Les agents de l'hôtel de communauté pointent à l'arrivée et au départ, en tenant compte de plages de travail obligatoires et facultatives.

⇒ Organigramme

L'organigramme de la Communauté d'Agglomération a été revu en 2015 afin de tenir compte de la nouvelle organisation.

Perspectives et projets 2016:

Les orientations budgétaires s'articuleront pour l'année 2016, autour de trois principaux enjeux :

- ✓ **Renforcer l'attractivité de notre territoire**
- ✓ **Construire une agglomération sociale et solidaire**
- ✓ **Améliorer notre cadre de vie et protéger notre environnement**

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

→ En améliorant la qualité et l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication par le maillage de l'agglomération en fibre optique

La première tranche de travaux sera lancée dès cette année ; elle durera 18 mois. Elle englobe 5,03 M€ d'investissements en réseau et en équipements, et concernera les communes de Diebling, Metzting, Nousseviller-Saint-Nabor dont Cadenbronn, Tenteling-Ebring, Folkling-Gaubiving, Petite-Rosselle et Cocheren.

Le coût global de cette opération, étalée de 2016 à 2019, est de 10,3 M€ HT. Le financement sera malheureusement assuré exclusivement par de l'emprunt, lequel sera transféré à la régie chargée de l'exploitation du réseau (régie qu'il conviendra de créer avant fin mars 2016). Le remboursement de ce volume d'emprunt devra, dans un premier temps, être financé par le budget général de la Communauté d'Agglomération et ce, jusqu'à ce que les produits d'exploitation (recettes abonnés - clients) soient suffisamment importants pour prendre le relais.

Le business plan prévoit à ce titre, un équilibre dans les 5 années suivant la mise en service de la première tranche de travaux.

Un chargé de mission sera recruté très rapidement pour le suivi de cette opération au plan technique.

→ En requalifiant la friche hospitalière Sainte Barbe

La Communauté d'Agglomération a procédé à l'acquisition en décembre 2015, via l'EPFL, de l'ensemble du site Sainte Barbe. Deux opérations d'envergure dédiées aux équipements publics sont envisagées sur le site :

- il s'agira dans une première phase d'aménagement, de requalifier le Château Adt, et ses annexes constituées par le gymnase et le bâtiment de la communauté religieuse en vue d'y accueillir le Conservatoire de Musique et de Danse Intercommunal. Les travaux du nouveau Conservatoire seront lancés dès cette année, l'essentiel des dépenses engagées ne portant toutefois que sur les frais de maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe prévisionnelle de ce projet, telle qu'inscrite au plan pluriannuel d'investissements, est de 6.5 M€ HT, répartis sur les exercices budgétaires 2016 à 2018. Une subvention de 500 k€ a été obtenue auprès du Conseil Régional de Lorraine fin 2015, et une demande de subvention complémentaire sera déposée auprès du Conseil Départemental de Moselle dans le cadre du programme AMITER, et de l'Etat au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020.

- la 2^{nde} phase d'aménagement du site portera sur la réhabilitation de l'ancien hôpital, en vue d'y délocaliser l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), dont les locaux se situent à proximité du site. Des subventions seront également sollicitées auprès de l'Etat et de la Région pour ce projet.

→ En poursuivant notre politique en faveur de l'habitat

Au regard du bilan triennal du Programme Local de l'Habitat présenté au Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en décembre dernier, un certain nombre d'axes de réajustement ont identifiés, à savoir :

⇒ Un développement davantage maîtrisé de l'habitat pour répondre au paradoxe d'un parc qui augmente alors que la vacance ne cesse de s'accroître.

⇒ Une refonte de notre politique de soutien au développement de l'offre locative sociale pour y inclure la réhabilitation des logements et non plus exclusivement la production d'une offre nouvelle en ciblant les îlots prioritaires.

⇒ Une meilleure maîtrise de l'occupation du parc social en faveur de la mixité et de l'équilibre territorial. A noter que la Communauté d'Agglomération est tenue d'élaborer une convention intercommunale d'équilibre territorial prévue par l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Cette convention doit définir des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux.

⇒ Une action renforcée en direction des populations spécifiques, et notamment des personnes âgées.

Par ailleurs, l'article 97 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, vient modifier profondément les politiques d'attribution des logements sociaux. Cette réforme place les EPCI au cœur du pilotage et de l'organisation des politiques de gestion de la demande de logement social et d'attribution. Dans ce cadre, il appartient notamment à la Communauté d'Agglomération, en concertation avec les maires, les représentants de l'Etat, les professionnels du logement ainsi que les associations de locataires et d'insertion par le logement, de fixer les objectifs en matière d'attribution de logements et de mutations sur le parc social, de construire un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et l'information des demandeurs, et d'élaborer une convention intercommunale d'équilibre territorial dont il a été fait état précédemment.

Par conséquent, pour l'année 2016, il faudra asseoir notre politique de l'habitat, et à cet effet, renforcer le dispositif de pilotage et nous donner les outils et moyens nécessaires pour répondre aux enjeux du territoire en termes de qualité de l'habitat, de lutte contre la vacance, de mixité sociale et d'équilibre territorial, et d'adaptation des logements au vieillissement de la population.

Une enveloppe de 300 000 € sera consacrée à la mise en œuvre de notre politique de l'habitat.

→ En stimulant nos investissements dans le domaine du développement économique

La Communauté d'Agglomération poursuivra ses efforts dans le domaine du développement économique, en accentuant sa capacité de résilience et en se tournant résolument vers l'avenir.

Il en va de sa place au sein de la nouvelle grande Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, et de sa pleine inscription dans le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, en cours d'élaboration.

Plusieurs axes de développement seront privilégiés :

⇒ Le développement de l'offre foncière dans les zones d'activités existantes

- **Sur le Technopôle Forbach Sud** : Il s'agira de répondre à la dynamique présente sur la zone avec notamment la viabilisation de 2.9 ha de terrains dans le prolongement de la rue Laplace (ZFU) et l'allotissement d'une partie de cette surface. Cela permettra l'implantation de 6 à 8 entreprises et la cession d'un foncier valorisé à 455 000 € HT.

Par ailleurs, la zone se verra dotée d'une voirie définitive rue Faraday, et le giratoire sur la RD30C à l'entrée de la commune de Behren-lès-Forbach fera l'objet d'un aménagement qualitatif. Le programme de modernisation de l'éclairage public y sera également poursuivi (ampoules LED). L'ensemble de ces travaux est estimé à 430 000 € HT.

La Communauté d'Agglomération entreprendra par ailleurs, les démarches pour l'acquisition de 2 espaces fonciers non exploités d'environ 5 ha sur cette zone pour un montant évalué à 630 000 € HT.

- **Sur l'Eurozone Forbach Nord** : Une nouvelle signalétique sera installée à l'entrée de la zone (rue Jules Verne), pour un montant de 20 000 € HT, afin d'améliorer la visibilité du site et celle de l'atelier relais 3 qui devra trouver preneur à court terme.

- **Sur la zone d'activités de Forbach Ouest** : Une réflexion sera menée sur la destination du foncier disponible ou prochainement disponible, suite à la démolition du bâtiment Callot. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération approfondira la réflexion entamée sur l'aménagement d'une plateforme rail-route dédiée à la logistique.

⇒ **L'appui spécifique au déploiement de l'innovation et au développement des services aux entreprises**

Afin d'assurer un maillage de services et un accompagnement de qualité de ses entreprises, la Communauté d'Agglomération poursuivra la mobilisation de ses partenaires dans le champ économique, à savoir l'AGEME, Alexis Lorraine, Cap Entreprendre et Moselle Est Initiative.

Un projet de plateforme de coworking (travail coopératif) ou de développement d'une gamme de services similaires répondant aux enjeux actuels du développement économique sont à l'étude, sur un modèle partenarial destiné à réintroduire le volet économique au cœur de la ville centre.

Le renouvellement des délégations de service public (DSP) pour la gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises permettra également de regrouper ces outils, vecteurs de développement économique, dans le cadre d'une DSP unique, et d'optimiser ainsi leur exploitation.

⇒ **Le soutien renforcé aux commerces de l'agglomération**

Dans le cadre de la loi NOTRE, l'intercommunalité sera amenée à entamer une réflexion en partenariat avec les communes, sur l'organisation des missions entourant le développement du commerce et de l'artisanat.

Dans cette optique, la Communauté d'Agglomération se positionnera comme soutien aux communes dans leur stratégie de rayonnement. À ce titre, trois éléments sont notamment proposés :

- La coordination des associations de commerçants et le soutien aux actions commerciales d'intérêt communautaire. Il est proposé la reconduction d'une enveloppe de 26 000 € en fonctionnement pour le soutien des actions de la Fédération des Commerçants et Artisans de l'Agglomération ;
- La création d'une bourse aux cellules commerciales, afin de renforcer la visibilité des offres de baux, sans distinction géographique ou typologique. Une enveloppe de 3 000 € TTC est prévue en section investissement pour la création de l'outil à partir du nouveau site internet de la Communauté d'Agglomération ;
- La reconduction du dispositif de soutien à la modernisation du commerce de proximité et de centre-ville, en partenariat avec la Région et les communes de l'agglomération. Considérant la forte

demande des entreprises concernées sur le territoire et la nécessité conjoncturelle d'appuyer les efforts de redynamisation, il est proposé dans un premier temps, de reconduire l'enveloppe actuelle de 60 000 €, et si possible, de la porter à 100 000 €.

À l'heure d'une possible reprise économique, la Communauté d'Agglomération doit s'interroger sur son avenir et s'insérer davantage au sein de la nouvelle grande Région et dans son espace transfrontalier naturel. Connaissant comme d'autres territoires une mutation de fond de son tissu économique et social, elle doit poursuivre ses efforts en vue d'anticiper ces évolutions, et déterminer des choix qui sont autant de paris pour l'avenir.

Pour ce faire, la collectivité engagera une réflexion de fond sur la vocation économique du territoire, au travers d'études et de prises de contacts, ceux-ci pouvant utilement s'inscrire dans les opérations de renouvellement urbain à venir. Elles permettront de dégager des champs d'activités ciblés, en cohérence avec les ressources du territoire et les opportunités économiques de demain.

⇒ **Le soutien indirect au développement de l'emploi frontalier**

✓ ***Par le développement du bilinguisme dès le plus jeune âge :***

La Communauté d'Agglomération a décidé de s'engager dans ce domaine aux côtés des communes et des établissements scolaires du primaire et du secondaire, dans le cadre d'un projet d'expérimentation départemental sur le Val de Rosselle. Elle cofinance dans ce cadre, pour l'année scolaire 2015-2016, des postes d'assistants dans les écoles primaires de Forbach et de Spicheren, et apportera également, un soutien financier à des actions de communication et de promotion du bilinguisme dans les écoles et collèges de son territoire. Les abondements financiers de la Communauté d'Agglomération pour le développement du bilinguisme s'élèvent à 32 000 €.

✓ ***Par le développement de services spécifiques dédiés aux frontaliers actifs, retraités ou en recherche d'emploi:***

La Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA), installée dans les locaux de la Communauté d'Agglomération- Place Robert Schuman, a fait ses preuves avec plus de 1000 visiteurs en moins de 6 mois de fonctionnement. La structure portée par la Communauté d'Agglomération et fruit d'un partenariat réussi entre les intercommunalités du Val de Rosselle et le Département de la Moselle, sera probablement amenée à être replacée sous la houlette de l'Eurodistrict SaarMoselle, au regard notamment de l'origine géographique des usagers. Aussi, dans la perspective de ce repositionnement, l'Eurodistrict financera dès 2016, les actions de communication et de promotion visant à faire connaître la MOSA auprès des administrés de l'ensemble du territoire de l'agglomération métropolitaine SaarMoselle.

Un partenariat dans le cadre d'un projet transfrontalier INTERREG 5A avec la Task Force Frontaliers (TFF) est également envisagé, en vue d'émarguer à des fonds FEDER pour les actions communes que porteront la MOSA, la TFF, la Maison du Luxembourg et d'autres partenaires du territoire de la Grande Région.

→ **En renouvelant notre stratégie de développement touristique**

La Communauté d'Agglomération a souhaité mettre en place une stratégie dynamique en matière de promotion et de développement touristique. A cet effet, elle a confié au bureau d'études IN EXTENSO la réalisation d'un schéma de développement touristique qui doit nous permettre d'utiliser les potentialités de notre territoire en vue de construire une offre touristique complète, cohérente et visible.

Sur la base du diagnostic du territoire, différents enjeux ont été identifiés, notamment faire du tourisme un levier pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité globale du territoire, mais aussi un outil social de réappropriation du territoire pour la nouvelle génération. Il s'agit également de valoriser la richesse de notre patrimoine industriel et naturel en mettant l'accent sur l'animation et l'évènementiel, sans oublier la qualification des itinéraires cyclables et de randonnées pédestres par le développement de services associés (restauration, hébergements, location de vélos,...). D'une manière générale, il faut construire avec l'ensemble des acteurs de la filière touristique, de nouvelles offres adaptées à la demande. Il importe aussi d'inscrire le développement touristique dans un périmètre territorial élargi pour constituer une offre attractive à l'échelle de la Moselle-Est et de l'agglomération transfrontalière.

Concernant plus particulièrement le marketing, il est important de s'inscrire dans une ou plusieurs destinations touristiques, et capter davantage la clientèle en transit.

En matière de pistes cyclables, l'année 2016 sera mise à profit pour étudier le tronçon Tenteling-Alsting, qui doit se raccorder au réseau de pistes cyclables allemand au droit de Gündingen.

Enfin, il faudra réfléchir à une gouvernance élargie aux EPCI voisins et renforcer la coopération transfrontalière, notamment dans le cadre des projets de l'Eurodistrict SaarMoselle : Route du Feu, Vélo SaarMoselle, Guide de Loisirs etc.

Pour répondre à ces enjeux, le schéma de développement touristique proposera un programme d'actions pluriannuel sur lequel travaille actuellement le bureau d'études. Au vu des propositions qui en découleront, il nous appartiendra de prioriser nos interventions pour 2016 et les années à venir.

CONSTRUIRE UNE AGGLOMÉRATION SOCIALE ET SOLIDAIRE

→ *En soutenant la qualité de l'offre culturelle et sportive sur le territoire*

- Nouveau Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse

Parallèlement aux travaux du nouveau Conservatoire de Musique et de Danse, plusieurs investissements pour un montant total d'environ 17 000 € sont prévus concernant le renouvellement du parc instrumental en 2016: acquisition d'un saxophone Alto, d'une flûte traversière et d'un piano.

Le Conservatoire Communautaire de Musique et de Danse poursuivra également ses actions décentralisées à destination de l'ensemble du territoire intercommunal, voire au-delà (auditions, concerts, master-class, expositions, conférences, etc.), avec l'objectif permanent d'un rayonnement vers l'ensemble des publics.

L'établissement élaborera enfin un nouveau Projet d'Etablissement qui proposera de poursuivre notamment la réactualisation et la modernisation des volets administratifs et pédagogiques de la structure, en vue d'une meilleure appropriation des outils par les usagers.

Le fonctionnement quotidien s'organisera entre autres, autour de l'achat de petit matériel (partitions, disques pédagogiques, logiciels etc.). A noter que le coût de fonctionnement de la structure s'établit à 1,12 M€/an et est stable depuis plus de cinq ans.

- Mise aux normes et renouvellement des installations de la Piscine

Outre les investissements annuels récurrents qu'il convient de programmer (enveloppe d'environ 300 k€ /an), il est nécessaire de revoir le projet initial d'investissement 2015 afin de moderniser cet équipement. En effet, le programme initial a été non seulement abandonné en raison de contraintes financières et de calendrier mais aussi, en vue de gérer les priorités, à savoir :

- rendre l'équipement accessible conformément à l'agenda programmé,
- moderniser les vestiaires.

Le projet inclura également la réalisation d'un espace ludique à l'intérieur pour les enfants de 1 à 8 ans, et complètera ainsi le panel d'offres dédié à l'accueil des familles. Un nouvel hammam sera également aménagé dans l'espace Sauna au 1er semestre 2016.

Une enveloppe financière prévisionnelle de 900 k€ HT sera consacrée à ce nouveau projet d'envergure : les études seront finalisées en 2016 et les travaux, qui imposeront une fermeture complète de la piscine durant quelques mois, démarreront en 2017.

→ En mettant en œuvre la nouvelle politique de la ville

Une attention toute particulière sera portée à la politique de la ville, politique au service de la cohésion sociale, du développement économique, de l'emploi et du renouvellement urbain.

Depuis 2015, cette politique est mise en œuvre dans un nouveau cadre contractuel, le Contrat de Ville, signé en juillet dernier.

Les objectifs de ce Contrat de Ville sont nombreux.

Il s'agira, notamment, pour garantir une meilleure cohésion sociale, de renforcer les liens entre les habitants et acteurs du territoire, renforcer les enjeux de réussite éducative en mettant l'accent sur la scolarité et la parentalité, favoriser l'accès à la santé, aux droits et aux services.

Pour le développement économique et l'emploi, il conviendra de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des publics prioritaires, de s'ouvrir aux opportunités du marché de l'emploi notamment transfrontalier, ou encore de dynamiser le tissu économique entrepreneurial dans les quartiers prioritaires.

Enfin, pour un renouvellement urbain réussi, il importera de renforcer la mixité sociale et fonctionnelle au sein des quartiers.

La programmation du Contrat de Ville se décline à l'échelle de chacun des quartiers, mais aussi à l'échelle de l'agglomération dans sa globalité. En effet, si les actions mises en œuvre profitent prioritairement aux personnes résidant dans les quartiers prioritaires, certaines bénéficient également à l'ensemble des habitants du territoire en situation de vulnérabilité.

Aussi, une enveloppe de 280 000 € sera consacrée à la programmation communautaire pour des actions en faveur de l'accès au droit (Maison de Justice et du Droit), de l'emploi ou de l'employabilité (chantiers d'insertion, apprentissage de l'allemand,...), de la réussite scolaire, de l'accès à la culture et de la prévention de la délinquance.

Dans le cadre du renouvellement urbain, la cité de Behren-lès-Forbach ainsi que les quartiers du Wiesberg et de Bellevue à Forbach ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Ce programme invite à mener une réflexion, à la fois, sur la fonction de ces quartiers dans leur tissu urbain respectif, mais aussi sur leur participation aux stratégies de développement urbain de l'agglomération (SCOT, PLH, plan climat ...), en vue de les intégrer durablement dans la dynamique de l'agglomération et de renforcer leur attractivité tant en matière résidentielle, qu'économique.

Aussi, l'élaboration et le pilotage stratégique de ces projets ont été confiés à la Communauté d'Agglomération qui intervient en étroite concertation avec les villes.

Actuellement, nous sommes dans la phase pré-opérationnelle du projet de renouvellement urbain, qui doit être formalisée dans un protocole de préfiguration. Ce protocole constitue la première étape de contractualisation avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Il s'agit, à ce stade, de préciser l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir au programme urbain à mettre en place dans chacun des quartiers. Ces projets urbains seront ensuite déclinés dans une convention pluriannuelle davantage opérationnelle. Cette convention sera signée par l'ensemble des opérateurs et partenaires financiers.

Les études portées et cofinancées par la Communauté d'Agglomération porteront sur :

- le peuplement et l'habitat à l'échelle de l'agglomération,
- la vocation économique du territoire,
- la faisabilité financière des opérations,
- la stratégie de communication et de concertation avec les habitants des quartiers.

Une enveloppe de 300 000 € HT sera consacrée à ces études subventionnées à hauteur de 50%.

→ En améliorant les conditions d'accès aux soins transfrontaliers

Pour faciliter et simplifier l'accès aux soins de part et d'autre de la frontière des citoyens de l'Eurodistrict, une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers sur le territoire de l'Eurodistrict devrait être créée en 2016.

Cette initiative, qui s'inscrit dans un projet global grand-régional appelé SANTRANSFOR (recouvrant les territoires de Belgique - province de Luxembourg et communauté germanophone, de Lorraine, de Sarre, Rhénanie Palatinat et Luxembourg) doit ainsi permettre la mise en place d'accords-cadres internationaux bilatéraux dans le respect des législations nationales, afin de définir les modes de régulation financière, et de pérenniser les accords de collaboration transfrontaliers en matière de santé.

Il s'agit dans les faits, de mettre en œuvre des dispositifs de simplifications administrative et financière en matière d'accès aux soins à l'étranger. Ceux-ci doivent garantir aux patients, dans le cadre de la libre circulation, la continuité des soins et leur prise en charge entre la France et la Sarre. Le patient, qu'il soit Français ou Sarrois aura ainsi la possibilité de se rendre, sans autorisation médicale préalable, dans un établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière et d'y recevoir des soins.

AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE ET PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

→ En confortant la mise en œuvre du Plan Climat

- Démarche Cit'ergie :

Dans la continuité de la politique engagée par l'élaboration du Plan Climat, puis la signature en 2015 de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), il est proposé d'engager la collectivité dans la démarche de labellisation Cit'ergie, outil d'appui opérationnel proposé par l'ADEME. Ce label, qui s'appuie sur une méthode et des outils communs au niveau européen, permettra d'évaluer les actions conduites par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de ses compétences propres et de sa sphère d'influence.

Dans le cadre de cette démarche, la collectivité identifiera ses forces et marges de progrès, élaborera son plan d'actions pluriannuel, évaluera la mise en œuvre de sa politique et valorisera son exemplarité. Elle sera dans ce cadre, accompagnée par un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME.

Estimé à 30 000 € pour une durée de 4 ans, l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération par ce conseiller extérieur (bureau d'études) sera subventionné par l'ADEME à hauteur de 50% minimum.

- Création de la Plateforme de rénovation énergétique

Le projet consiste à engager le territoire dans une démarche globale de réhabilitation énergétique de l'habitat individuel et collectif. Cette plateforme vise à accompagner les usagers dans leur entreprise de rénovation quel que soit leur niveau de ressources.

S'appuyant sur les services existants (Espace Info-Energie, CALM) dans une logique d'homogénéisation, la plateforme sera pilotée par un animateur, qui sera chargé d'impulser une dynamique en constituant un réseau d'opérateurs professionnels avec les artisans du bâtiment et les établissements bancaires.

Les dépenses nouvelles relatives à ce projet sont constituées par le recrutement de l'animateur, la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des usagers dont les modalités sont actuellement définies avec les principaux partenaires du projet (ADIL, CALM), ainsi que par la promotion de ce nouveau service.

Pour mener ce projet expérimental à bien, la collectivité pourra s'appuyer sur le soutien financier de l'ADEME s'élevant à 149 400€ sur 3 ans.

→ En favorisant l'usage des transports urbains et en soutenant leur modernisation

Afin d'accompagner la conversion du parc de bus au GNV, la Communauté d'Agglomération a décidé l'aménagement d'une station de distribution au dépôt bus. Une première étape a été réalisée en 2015 avec la signature d'une convention avec GrDF portant sur le raccordement du dépôt au réseau moyenne pression. Il s'agira en 2016 de finaliser l'opération avec la mise en place d'un dispositif de compression et de distribution pour un budget estimé à **1,56 M€ TTC**.

Autre chantier majeur, la mise en place du nouveau contrat d'objectifs avec la Régie des transports, qui actera la prise en charge de l'ensemble des investissements par la Communauté d'Agglomération. Sont notamment concernées l'acquisition des bus, qui n'impactera le budget communautaire qu'à partir de

2017, en raison des délais de procédure et de livraison des bus (sauf en cas d'acquisition d'un ou deux véhicules dédiés au transport à la demande), ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la billettique qui est estimée à **12 000 € TTC**.

Considérant les efforts que devra consentir la Communauté d'Agglomération pour financer ces investissements, il est proposé en contrepartie d'observer une pause des investissements relatifs aux abribus, l'entretien du mobilier étant à la charge de la Régie des transports dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs.

L'enjeu majeur de ce nouveau contrat d'objectifs concerne la fixation de la compensation forfaitaire, à laquelle il conviendra d'ajouter la couverture du déficit constaté au terme de l'exercice 2015, qui est d'environ **350 000 €**.

Il est également proposé de réserver une enveloppe de **100 000 € TTC** pour la réalisation de travaux dans les bâtiments mis à disposition de la Régie des transports pour l'exploitation du réseau Forbus (remplacement du portique de lavage et installation d'une climatisation au dépôt, réalisation d'un sanitaire « dames » au bâtiment voyageurs).

Lancé en 2015, le financement de la plateforme de mobilité Wimoov sera reconduit en 2016, représentant un budget de **45 000 €**. Je rappelle que cet outil vise à favoriser l'accès à l'emploi et à développer l'autonomie dans les déplacements par des mesures d'accompagnement, d'animation et de coordination des informations et le développement de services innovants.

Il est proposé également de réserver une enveloppe de **150 000 €** destinée à financer les travaux de mise en accessibilité qui seront réalisés par les communes en application de l'agenda d'accessibilité programmé.

Enfin, dans le **domaine de la mobilité transfrontalière**, l'action de la Communauté d'Agglomération se traduira par la poursuite du soutien apporté à ligne la MS, dont le fonctionnement sera assuré jusqu'en 2019.

Par ailleurs, dans la continuité de l'action de modernisation du système de billettique initiée sur notre réseau urbain, la Communauté d'Agglomération engagera en 2016, aux côtés du Département de la Moselle, du Ministère des Transports du Land de Sarre et de l'Eurodistrict SaarMoselle, un **projet portant sur l'harmonisation des systèmes de billettique transfrontaliers**, sur la base d'une expérimentation qui sera menée sur la ligne MS. Cette initiative fera l'objet d'une demande de subvention européenne INTERREG 5A, portée par le Conseil Départemental de la Moselle.

Enfin, suite aux études concluantes sur la création d'une nouvelle liaison entre Forbach et Sarrebruck via un Bus à Haut Niveau de Service ou un tram-train, et au regard des montants substantiels que la réalisation de ce tronçon impliquerait en termes d'investissements, les autorités organisatrices de transports concernées par le projet, à savoir la Ville de Sarrebruck, le Land de Sarre et la Communauté d'Agglomération de Forbach, devront se positionner sur les suites à donner au projet.

→ *En améliorant la gestion des déchets ménagers*

En 2016, la Communauté d'Agglomération poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route avec la programmation des investissements suivants :

- Identification de l'ensemble du parc de bacs. Cette opération destinée dans un premier temps à garantir une meilleure maîtrise du service, puis à disposer de l'ensemble des outils pour la mise en place d'une tarification incitative, est estimée comme suit :
 - ✓ Recensement de l'ensemble des bacs et identification (30 000 unités) : **792 000 € TTC**
 - ✓ Remplacement des bacs non conformes (6 000 unités) : **200 000 € TTC**Cette opération pourra être subventionnée par l'ADEME au titre de la mise en place de la tarification incitative à hauteur de 6,60 € par habitant, soit environ **528 000 €**.
- Extension de la déchèterie de Forbach estimée à **940 000 € TTC**, subventionnée à hauteur de 30% (soit 230 000 €) par l'ADEME ;
- Aménagement d'une déchèterie pour les professionnels estimé à 300 000 €, subventionné à hauteur de 30% (soit 70 000 €) par l'ADEME ;
- Réalisation de l'étude de faisabilité de la tarification incitative, qui représente un budget de 27 000 € subventionnée à hauteur de 70% (soit 15 680 €) par l'ADEME.

Concernant la section de fonctionnement, le niveau de TEOM devra être rehaussé, afin de couvrir le résultat de l'exercice 2015 et assurer l'équilibre de l'exercice 2016.

→ *En poursuivant nos investissements pour une meilleure qualité de l'eau et de l'assainissement*

- Le service de l'eau potable

Compte tenu de travaux concessifs sur Forbach-Nord, l'objectif de renouvellement du réseau au taux de 1,25% (durée de vie de 80 ans) a été atteint en 2014 (cf dernier rapport du Président au Conseil).

Pour 2015, le taux a baissé à 1,1%. Cependant, le rendement réseau continue à progresser vers les 85%.

Pour 2016, les annonces recensées de projets de voiries communales ont conduit la Commission de l'Environnement à acter une liste de projets en fonction des constatations de fuites :

- ETZLING : rue des Moulins
- FORBACH : rue du Pont et liaison Moulins/Jardins
- MORSBACH : rue Pasteur
- STIRING-WENDEL : rues Jean Burger, de la République et du Puits Sainte-Stéphanie

Le montant de la surtaxe eau indexée sur l'index TP01 (index travaux publics) est en légère baisse, mais le coût unitaire des travaux est également en baisse sensible.

- Le service de l'assainissement

L'année 2016 est celle de la prise de la compétence collective. Financièrement, cette opération correspond, à tarifs et volumes constants, au transfert de 2.780.000 € de surtaxe assainissement. Des transferts d'emprunts pour 11.57 M€ de capital et 1.24 M€ d'annuités ont été réalisés.

Un contrat d'exploitation des services transférés non affermés et un marché à bon de commande avaient été conclus fin 2015 et ont déjà été fortement mis en œuvre, compte tenu de l'hiver pluvieux. Un agent de maîtrise a été recruté pour renforcer le service assainissement communautaire.

En plus du projet de bassin de tête à la STEP de Kerbach, dont la réalisation est adjugée, les travaux sur le réseau de collecte identifiés à ce jour concernent :

- **Forbach** : rues du Pont et des Moulins
- **Kerbach** : liaison rue de la Vallée, rue de l'Ecole
- **Morsbach** : rue Pasteur
- **Schoeneck** : rue du Général de Gaulle

Il convient principalement, pour l'exercice en cours, que la Communauté d'Agglomération et ses services apprennent à connaître, dans le détail, les réseaux dont elle devient responsable.

L'article L2224-10 du CGCT impose un zonage assainissement collectif (alinéa 1) ou non collectif (alinéa 2) déjà réalisé par de nombreuses communes de l'agglomération, mais aussi un zonage pluvial (alinéa 3 et 4) que la quasi-totalité des communes n'ont pas encore défini. La collectivité responsable de l'assainissement devient, sur les zones d'assainissement unitaire, responsable du pluvial quand celui-ci occasionne des déversements de pollution au milieu naturel.

Le deuxième texte à appliquer est l'arrêté du 21 juillet 2015 pour lequel la Communauté d'Agglomération devra fixer rapidement les options de dépassement des déversements qu'elle choisit.

Ces mises au point nécessiteront d'abord des récolements exhaustifs des études communales existantes, puis leurs compléments par un ou plusieurs bureaux d'études.